

La politique énergétique s'inscrit en adéquation avec la raison d'être de Valloire Habitat qui est de « concevoir, mettre en œuvre un **habitat responsable** et des **services innovants** pour accompagner le **parcours de vie de nos clients** et contribuer à l'**attractivité des territoires** ». Cette politique est dans la continuité de ses engagements RSE et du plan d'actions d'**Action Logement pour les économies d'énergie et la décarbonation des activités**.

Valloire Habitat prend en compte les enjeux énergétiques et décide d'en faire l'une de ses priorités dans la gestion de son patrimoine. **La gouvernance s'engage, avec l'implication de ses collaborateurs, à œuvrer pour que cette ambition soit une réalité.**

Nos objectifs sont :

- **Maîtriser nos dépenses énergétiques :**
 - **Entreprendre les actions pour réduire la consommation de notre patrimoine en chauffage collectif et eau chaude sanitaire collective et/ou individuelle de 15% d'ici 2028 par rapport à la situation énergétique de référence (SER) et à rigueur climatique corrigée, en procédant par pallier :**
 - ✓ 5% d'ici 2024
 - ✓ 10% d'ici 2026
 - ✓ 15% d'ici 2028
 - **Réduire le ratio kWh.ef /m² SHAB.an à 105 d'ici 2028 (Ratio à 117 en 2021-2022, consommation chauffage + ECS ; toutes énergies).**
 - ✓ **Objectif du ratio sur les groupes immobiliers en GAZ : 110 kWh.ef/ m² SHAB.an (Ratio à 140 en 2021-2022)**
 - ✓ **Objectif du ratio sur les groupes immobiliers en RU : 100 kWh.ef/ m² SHAB.an (Ratio à 111 en 2021-2022)**
- **Fédérer nos parties prenantes autour de la performance énergétique :**
 - **Former et sensibiliser 100% de nos collaborateurs ainsi que notre gouvernance à la sobriété énergétique d'ici 2025,**
 - **Réaliser des actions de communication et de sensibilisation à destination de nos locataires,**
 - **Impliquer les prestataires et partenaires dans la démarche énergie.**

Valloire Habitat s'engage à maintenir un système de management de l'Energie conformément aux exigences ISO 50001V2018, cela passe par :

- Le respect de nos obligations réglementaires, légales et conventionnelles relatives à l'énergie.
- La rationalisation de la consommation énergétique et à l'encouragement des achats des produits, des services et conceptions écoénergétiques pour l'amélioration de nos performances en énergie.
- Fédérer nos collaborateurs et parties prenantes autour de la performance énergétique en les impliquant dans les actions d'économies d'énergie à mettre en œuvre et en les encourageant à adopter un comportement de sobriété énergétique.
- Le développement de nos structures et processus de travail pour garantir l'amélioration continue de nos performances énergétiques et l'évaluation de l'efficacité du système de management de l'énergie.
- La mise à profit des nouvelles technologies et le choix d'équipements adaptés.
- Fournir les ressources et les informations nécessaires pour achever nos objectifs.
- La mise à disposition de la politique énergétique au public et aux parties intéressées, avec une communication sur les résultats obtenus et les actions prioritaires.

L'application de cette politique est directement liée aux compétences de nos collaborateurs ainsi qu'à l'exemplarité de notre encadrement. L'engagement de tous est nécessaire pour l'atteinte de ces objectifs.

Directeur général
Vincent HENNERON
Mai 2024

